

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière déposera au conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine les rapports financiers et les rapports du vérificateur externe relativement à l'exercice financier 2022 de la MRC et de ses deux *Territoires non-organisés* (TNO) transmis en vertu de l'article 966.3 dudit Code.

Ces rapports seront déposés à l'endroit et à l'heure suivants :

Hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini
Salle des délibérations du Conseil
Mercredi, le 12 juillet 2023
à 19h00

Donné à Dolbeau-Mistassini, ce sixième jour du mois de juillet deux mille vingt-trois.



Christian Bouchard
Greffier-trésorier adjoint